JOURNAL

Les avatars contemporains de la démocratie

JACQUES DE LANVERSIN

Si l'on fixait, arbitrairement bien sûr, à l'Antiquité grecque — l'Agora et la République d'Aristote — le point de départ de l'histoire de la démocratie, et que l'on cherche à discerner sur cette longue ligne séculaire les temps les plus forts de son développement, on retiendrait sans doute deux étapes.

D'abord et évidemment, la fin du XVIII[e] siècle ; lorsque après cette lente maturation du droit naturel greffé sur le christianisme on vient à découvrir d'une part que la Souveraineté du peuple peut se passer de celle du Prince et de son fondement divin, et d'autre part que les gouvernements ne sont pas faits pour la gloire de ceux qui les conduisent mais pour « le bonheur des hommes », cette prodigieuse *idée neuve*.

Ensuite, si l'on voulait se cantonner aux temps majeurs, on pointerait assurément la fin du XX[e] siècle et l'ensemble des événements qui, de Moscou à Berlin, ont marqué la fin de l'imposture idéologique marxiste.

A l'échelle planétaire, ces choix semblent peu réfutables, même s'il est vrai qu'il est toujours hasardeux lorsque l'on assiste à un événement ou qu'on y participe — comme si, selon l'expression familière, on avait le nez collé dessus — de conjecturer la place qu'il occupe dans l'Histoire et le poids exact de son rôle.

De fait, si l'on se replace dans la perspective historique évoquée, mais en conduisant l'analyse par rapport aux composants classiques et nécessaires de la démocratie — limitation du pouvoir, consécration du pluralisme, indépendance de l'autorité juridictionnelle, liberté des élections, etc. — il semble que la plus profonde des transformations observables ait porté sur le système et les modes de communication à l'intérieur de la sphère démocratique.

Déjà sur l'Agora, la liberté de communication entre citoyens mais aussi avec les gouvernants constituait le fondement initial et *sine qua non*, de la machine démocratique. On sait avec quelle force et clarté on l'affirma au XVIII[e], dans les textes les plus solennels, de part et d'autre de l'Atlantique.

Jamais, depuis lors, il ne fut contesté que « la libre communication des pensées et des opinions » constituait la pierre de touche de la démocratie. D'ailleurs, à travers les siècles et les continents, elle fut l'instrument le plus efficace et le plus puissant pour faire éclater les chapes totalitaires. Sans les Samidzat pas de Soljenitsine, et pas non plus la suite. La prodigieuse histoire des Droits de l'Homme, quelles que soient ses ambiguïtés, n'aurait point connu son foudroyant développement sans le concours de presses libres. L'immense dette de la démocratie à l'égard de la presse n'est plus à dire.

On sait ce qui est dû, dans ces avancées, au progrès technique — c'est-à-dire au raccourcissement du temps et des distances, qui lui-même a été le facteur majeur de « l'accélération de l'histoire ». La marque la plus nette de cette mutation fut sans doute l'assassinat du Président Kennedy le 23 novembre 1963. En quelques minutes la nouvelle irrigua l'ensemble de la planète — même la Chine — et l'on crut pouvoir parler, à propos de ce drame qui concernait tous les humains, d'une communion universelle. Temps fort et symptomatique dans l'histoire de la communication entre les hommes. Etape aussi significative dans l'avancée de la démocratie, la suite l'a montré. Mais naturellement les évolutions ont poursuivi leurs cours — et sans doute peut-on aujourd'hui percevoir plus nettement celles qui ont affecté les mécanismes démocratiques traditionnels, et peut-être les valeurs qui les fondaient. Par prudence, on se limitera à trois points par rapport auxquels l'explosion médiatique semble avoir emporté des effets profonds, perceptibles dans l'ensemble des démocraties traditionnelles.

D'abord le choix des hommes par l'élection.

C'est un mécanisme individuel et secret qui porte un individu à rechercher le suffrage de ses semblables pour exercer une fonction publique. Tout s'y mêle inégalement : le sens de l'intérêt général, la passion du pouvoir — ou de l'argent — l'appétit des honneurs, etc. La compétence pour exercer la fonction, le savoir et les qualités de caractères relèvent normalement de l'appréciation de l'électeur, à charge pour le candidat de les faire valoir.

L'exemple le plus classique de ce schéma électoral traditionnel est celui de l'instituteur porté à la mairie de son village. Mais l'image est devenue archaïque dès lors que les structures partisanes ont exploité les moyens médiatiques pour faire valoir leurs propres mérites et ceux de leurs candidats.

L'argent ne fut jamais absent de la compétition électorale démocratique, mais ce n'est que dans la fin du présent siècle qu'il y devint un facteur majeur et déterminant. Les voies pour se le procurer sont obscures, et requièrent les compromissions que l'on sait. Comme dans toute économie humaine, on cherchera récompense de l'investissement. La spirale est bien connue. L'évoquer ne revient pas à mettre en cause ni à douter de l'honnêteté de tous les élus — mais conduit à se souvenir de ce qu'un très grand nombre de ceux qui ont la passion du bien public, et parfois des compétences avérées pour le servir, y renoncent. Sans doute la portée de

la règle varie en fonction de la structure politique nationale, de la cohérence de l'organisation partisane, et des mœurs, qui changent aussi avec la latitude. Mais force est de constater que les tentatives de moralisation entreprises par les législateurs, le plus souvent à la suite du dévoilement de scandales, n'ont pas été couronnées de succès. L'argent politique reste sale et naturellement, nombreux sont ceux qui en dépit de leur sens civique ne veulent point s'y tacher les mains.

Mais une fois l'argent disponible, il faut savoir le dépenser efficacement et l'affaire est moins simple que pour la garde-robe des dames. Car l'on rentre ici directement dans le domaine des techniques médiatiques les plus sophistiquées. A défaut de savoir se vendre, il faut se bien faire vendre, savoir plaire et les techniques sont relativement peu différentes de celles qui servent à promouvoir les poudres à lessives — « Dents blanches, etc. ».

Richard Nixon, dans ses mémoires, analyse remarquablement l'évolution de ce processus et son aboutissement. Son observation était évidemment privilégiée et sa capacité d'observation aiguë. Avec le détachement que lui assure sa mise hors-jeu, mais fort de l'expérience d'une vie politique mouvementée, il a observé le phénomène sur une longue période pour constater que les hommes les plus capables, même lorsqu'ils acceptaient éventuellement de se porter candidats, se trouvaient éliminés au profit de personnages moins consistants et plus versatiles, mais plus à l'aise sur les tréteaux.

Naturellement le phénomène n'est pas propre aux Etats-Unis. Il correspond à un état de civilisation. C'est ce qui permet à Olivier Duhamel d'écrire que : « Nous avons changé d'idoles : Christophe Dechavanne a remplacé Jean Jaurès, et François de Closet, Antoine Pinay. »[1]

Ce changement de références induit évidemment un changement de valeurs dans l'équilibre démocratique. La sagesse de Cincinatus ne séduira plus les foules et son retour aux affaires sera dans la dépendance des virtuosités médiatiques. Notons d'ailleurs que celles-ci peuvent exercer un effet double — positif ou négatif — quant au choix démocratique des gouvernants et modifier ainsi dans les deux sens le processus électoral traditionnel. On veut dire que l'on pourra assister à l'élimination aveugle d'hommes de qualités substantielles, mais non de qualité médiatique, tandis que l'on verra promu au podium des bateleurs de foire dont les talents sont limités au cirque. Si la France avait d'aventure à choisir entre Jean-François Deniau et Bernard Tapie, on sait hélas lequel trouverait les voies du succès électoral.

Dès lors qu'est admise cette mutation du processus démocratique, et peut-être même du concept dont il doit assurer la mise en œuvre, il devient vain, me semble-t-il, de discuter du point de savoir si la presse — ou les agents médiatiques — constituent un pouvoir que l'on se plaît à ranger ensuite des trois autres. Même si de nombreux hommes politiques,

1. *Le pouvoir politique en France*, PUF, 1991.

et même des sérieux, déclarent volontiers que le pouvoir médiatique est plus fort que le pouvoir politique (cf. M. Rocard, Colloque Géopolitique, 1987). En réalité, la querelle est byzantine et ne vaut même pas celle sur le sexe des anges. Car la presse agit, elle fait et défait, elle crée des besoins, des modes, elle promeut et destitue, etc. Si ce n'est pas un pouvoir, c'en sont bien les apparences et les effets. Le reste n'est que littérature, et même pas linguistique. Sauf que le terme de démocratie a été altéré.

Il le fut et continue sans doute de l'être par les mutations qui se sont produites aussi dans le secteur des idéologies. Proclamée depuis longtemps, la fin des idéologies n'a cessé, de s'étendre. L'Empire marxiste qui justifiait ses dictatures par la recherche d'une parousie sans Etat a sombré en révélant ses impostures et ses contradictions, manifestement plus radicales que celles qu'il dénonçait dans les républiques bourgeoises. Retour au droit commun pour une grande partie de l'humanité dont les rêves avaient engendré tant de servitudes.

De quoi nourrir l'espoir pour organiser l'avenir ? On sait le prosaïsme des discours politiques dans les démocraties traditionnelles. Au point que dans la plupart des pays occidentaux les grands partis en lutte pour le pouvoir se distinguent par l'image de leurs chefs bien plus que par les programmes et les idées qu'ils supportent. Le nivellement des idées, et des projets, s'opère sur les standards du confort, sans cesse poussés à la hausse par les tentations du consumérisme. L'idéal démocratique n'y gagne guère, non plus d'ailleurs que les thèses extrémistes qui, tout en voulant paraître restaurer les thèmes du nationalisme, exploitent les recettes du populisme pour fonder leur stratégie de conquête du pouvoir.

En fait, deux idées, et deux seulement, semblent transcender les frontières des états et des partis : l'écologie et les Droits de l'Homme. On sait que le dessein écologique est grave et sérieux. La sauvegarde de la planète, et de sa nature, appelle des adhésions de plus en plus nombreuses, car les périls sont de plus en plus menaçants et de plus en plus imminents. Mais, si la protection d'un capital est une fin d'autant plus légitime en l'espèce qu'il est naturel et mondial, elle n'enferme pas les recettes propres à y parvenir. Celles-ci relèvent du pouvoir et c'est pourquoi d'ailleurs les politiques, toutes tendances confondues, s'efforcent d'assimiler les ambitions écologiques. La démocratie n'a sans doute rien à y perdre, mais dans le stade de confusion et d'imposture actuel, rien sans doute à y gagner.

Les Droits de l'Homme représentent un tout autre enjeu. Même s'ils sont — ou du moins ont été — le lieu de la plus formidable imposture de l'idéologie moderne. Rappelons-nous Gorbatchev organisant à Moscou, du temps qu'il s'affirmait encore publiquement communiste, la commémoration de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme — que l'Union soviétique avait refusé de voter en 1947 parce qu'il s'agissait de « droits bourgeois et abstraits ». Il faudra que, dans le souvenir légué à nos enfants de l'histoire du communisme, demeure marquée cette radicale antinomie entre un système reposant exclusivement sur le matérialisme et

la croyance, nécessairement spirituelle, en l'égale dignité de chaque individu. Peu importe que soient précisément discernés les chemins par lesquels l'idéologie des Droits de l'Homme a si soudainement envahi l'univers médiatique et si rapidement occupé, dans l'esprit des gouvernés, l'espace laissé libre par le délitement des autres doctrines. Retenons seulement que cette immense aventure, postulée depuis au moins deux millénaires, n'a commencé son déroulement que par l'effet de la puissance médiatique. Voici donc cette dernière au secours du renouvellement de l'idéal démocratique.

Ce qui n'efface pas le caractère aventureux de l'entreprise. Certes les Droits de l'Homme ont, pour l'homme d'Occident, toutes les vertus propres à entraîner, comme programme doctrinal, l'adhésion de tous les hommes de tous les peuples. L'onction des institutions internationales les plus universelles leur fournit un garant juridique. Et c'est sur son fondement que fut inventé et mise en œuvre cette nouvelle forme de la charité universelle, l'aide humanitaire.

Pourtant, si l'on ne peut douter de la coïncidence de la doctrine des Droits de l'Homme avec les besoins des sociétés démocratiques occidentales — leur démocratie n'étant que la traduction des impératifs des droits déclarés — on ne peut se dispenser de s'interroger sur la réalité des virtualités universelles de cette doctrine. Autrement dit, les Déclarations des Droits, aboutissement quintessenciel de la civilisation judéo-chrétienne, peuvent-ils fournir aux ressortissants d'autres civilisations le fondement idéologique nécessaire à l'organisation d'une société ? C'est le problème de l'universalisme des Droits et l'on sait bien que la réponse affirmative qui lui est apportée est purement nominale. Certes des efforts sincères sont engagés, notamment envers l'islam, pour trouver une voie de rapprochement, mais l'on sait bien que sur la grande partie de la planète, nos fameux droits ne sont guère révérés. Idéologie singulièrement minoritaire que celle des Droits de l'Homme — et partant de la démocratie. Sauf peut-être dans un de ses prolongements dont on a tendance à oublier qu'il s'enracine directement dans les grandes Déclarations et qui est « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Car bien sûr le droit des peuples ne pouvait pas être conçu avant que ne fussent proclamés les droits de chaque individu, atome élémentaire du peuple souverain.

« Le droit des peuples » — comme on dit en abrégé en sous-entendant celui de leur libre disposition — constitue le troisième risque auquel se trouve confrontée la démocratie contemporaine — et peut-être l'un de ses avatars.

Dérivée naturelle des Droits de l'Homme, il fut proclamé aussitôt que le peuple eut conquis la souveraineté. Lorsque la Nation fut ressentie comme un élément majeur fondamental du nouveau système de souveraineté, il fut aussitôt mis en œuvre, glorieusement à Valmy, puis exporté en Europe.

La résurrection des empires et des puissances étatiques devait reléguer au musée des idéologies le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Res-

sorti pour les besoins de la stratégie internationale lors du Congrès de Vienne en 1815, exhumé avec emphase lors du traité de Versailles pour soutenir les candeurs de Wilson, ce beau principe démocratique cessa évidemment d'être pris en compte dans le choc des souverainetés étatiques qui aboutit à la deuxième guerre mondiale. L'ONU lui redonna, dans ses textes, la place de principe fondamental des libertés démocratiques. Mais naturellement les Etats souverains proscrivirent qu'il y soit recouru en érigeant en principe suprême sa parade : « La non-intervention dans les affaires intérieures. » Toutes les tentatives qui furent faites pour en réclamer la mise en œnvre devaient se heurter — outre naturellement l'opposition des empires dominants — à la difficulté substantielle de définir son contenu. Si les juristes savent assez bien ce qu'est l'Etat, et quels sont les critères de sa reconnaissance ; si les historiens parviennent, plus ou moins malaisément, à discerner l'existence des nations et leurs contours ; nul ne peut dire assurément ce qu'est un peuple. Hormis le cas où, au terme d'une votation démocratique régulière, le juriste peut constater : « le Peuple a décidé », il est absolument impossible de reconnaître au plan objectif de l'ethnographie de la culture et de la géographie la réalité d'un peuple. Même dans le cas particulier, et évidemment plus facile, de l'insularité.

Voilà donc un généreux et beau principe — l'un des plus beaux peut-être de l'idéologie démocratique — dont l'efficacité se trouve condamnée par les incertitudes dont il est chargé. Car la société des Etats, comme celle des hommes, ne peut être organisée que sur des bases juridiques, c'est-à-dire des règles sûres. Alors, au mieux, il servira après coup, à justifier, en l'habillant, la solution que les rapports de forces auront fait prévaloir. La contemplation de l'Europe d'aujourd'hui, tout autant, d'ailleurs, que celle d'hier, confirme cette conclusion que l'on dira, à son goût, réaliste ou pessimiste.

L'effondrement de l'Empire marxiste et le délitement de ses glacis va brutalement rappeler la permanence d'une valeur fondamentale de la société des hommes mais dont le rôle et la permanence avaient été masqués par les exigences centralisatrices de l'ordre impérial. Il ne s'agit plus du droit à la différence, bruyamment revendiqué dans les années 1968, sur registre folklorique ; il s'agit d'une valeur qui se trouve constamment présente dans l'histoire des hommes et dont on avait, semble-t-il, oublié après seulement quelques décennies d'effacement, qu'elle est probablement consubstantielle à la nature des hommes : la nation, c'est-à-dire ce « rêve d'avenir partagé », ce vouloir vivre ensemble avec ceux qui partagent langue, culture, tradition — et qui naturellement conduit à l'exclusion des « autres ». Ce sentiment ancestral qui s'est coulé dans la théorie des Droits de l'Homme pour faire surgir « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », voici qu'il explose de l'Oural à l'Adriatique, nous rappelant sa puissance et sa permanence. Mais hélas, le défaut de mémoire et l'imprévision qui en est résulté seront payés au prix du sang et des cruautés de la guerre.

Le canon ne fait pas bon ménage avec la démocratie — sauf lorsqu'il gronde pour elle, ce qui n'est pas le cas. Aussi les perspectives immédiates paraissent-elles sombres, car la liberté vers laquelle chacun aspire — c'est-à-dire la démocratie — survit mal et ne s'épanouit pas lorsque le conflit des passions fait régner la violence. Une formule cependant du répertoire politique (due au génie des descendants des expatriés du Mayflower) s'est donnée pour finalité de respecter les différences tout en assurant l'unité nécessaire à l'efficacité du gouvernement des peuples : le fédéralisme *(ex pluribus unum)*. Il s'agit probablement de la plus remarquable invention des hommes dans le domaine politique pour concilier le singulier et le collectif, l'individu et la société. Et de fait, le plus grand nombre des grands Etats du monde doivent leur tranquillité aux mérites du fédéralisme.

Mais que l'on ne se leurre point. Dans les cas où la Fédération s'est révélée une structure fructueuse c'est parce que l'on avait pas méconnu cette tendance au regroupement identitaire, c'est-à-dire l'aspiration de l'homme à s'insérer dans une relative similarité culturelle et ethnique. En fait, le fédéralisme est — comme la démocratie et pour les mêmes raisons — une plante fragile qui ne se développe que si les circonstances lui sont favorables. C'est sans doute pour avoir oublié ces raisons, à la fois contraires et convergentes, que les démocraties d'aujourd'hui et les hommes d'Europe sont confrontés à d'imminents périls. Et pourtant, les adversaires de la démocratie ont perdu d'immenses territoires... A ses partisans de savoir les conquérir.